



PROCES VERBAL DE LA REUNION **DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 JUIN 2016**

Le 2 juin 2016, à 19h30,

Le Conseil Municipal de la Commune d'Arsac, dûment convoqué le 27 mai 2016, par Monsieur le Maire, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBO-Maire.

Etaient Présents : Frédéric AURIER – Jean-Paul BOSC – Véronique BRAJON – Eric CHARBONNIER – Arlette CHAVANNE – Nadine DUCOURTIOUX – Michel HAUTIER – Bernadette HENRIEY – Jean-François INDA – Dominique LAFRENOY – Rosy PIRAME – Béatrice PUGINIER – Jean RENOUD – Florise SICHEL – Gérard SONGY – Claude VIDALENS

formant la majorité des membres en exercice.

Pouvoirs : Régis BERNALEAU à Gérard DUBO
Sylvie CAPERA-VIGNES à Frédéric AURIER
Christophe PEPIN à Eric CHARBONNIER
Karine PEROCHON à Béatrice PUGINIER
Hélène PIQUER à Nadine DUCOURTIOUX
Aline SALLEBERT à Florise SICHEL

Secrétaire de séance : Claude VIDALENS

Avant d'aborder l'ordre du jour, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le compte rendu de la réunion du 31 mars 2016.

L'Assemblée, après avoir entendu les différents exposés, délibère ainsi qu'il suit :

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COLLECTIVITES

2016.02.06-01 AFFECTATION DU FONDS DEPARTEMENTAL D'AIDE A L'EQUIPEMENT DES COMMUNES (F.D.A.E.C.) – EXERCICE 2016

Jean RENOUD informe les membres du Conseil Municipal des modalités d'attribution du Fonds Départemental d'Aide à l'Equipelement des Communes (F.D.A.E.C) votées par le Conseil Départemental.

La répartition proposée par Madame GOT, Conseillère Départementale, permet d'envisager, pour notre Commune, une dotation de 12 026.00 €.

Après avoir écouté ces explications, l'Assemblée décide d'affecter cette somme au projet de construction d'un préau et d'aménagement de la cour de l'école maternelle, pour un montant de 149 072.00 €.

Pour cela, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental d'un montant de 12 026.00€.
- ✓ assurer le financement complémentaire comme suit :
 - D.E.T.R 52 150.00 €
 - autofinancement 84 896.00 €

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

2016.02.06-02 MODIFICATIONS BUDGETAIRES

Dans le cadre d'une régularisation des comptes, Monsieur le Maire soumet à l'Assemblée les modifications budgétaires suivantes :

VIREMENTS DE CREDITS EN INVESTISSEMENT		
DEPENSES		
CHAPITRE	ARTICLE	MONTANT
21	2151	-25 000 €
20	2031	+25 000 €

Après lecture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve ces propositions modificatives.

FINANCES LOCALES – SUBVENTIONS ACCORDEES AUX COLLECTIVITES**2016.02.06-03 CONVENTION DE TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA RUE JEAN-LUC
VONDERHEYDEN – SOLLICITATION D'UNE SUBVENTION DEPARTEMENTALE**

Par délibération, le Conseil Municipal a autorisé des travaux d'aménagement tels qu'enrobés, réseaux divers, bordures et caniveaux, voie verte concernant l'avenue Jean-Luc Vonderheyden, de la rue du Sablot au rond-point de la Boetie.

Afin de mener à bien cette opération, Monsieur le Maire propose de signer, avec le Département, une convention de travaux et de solliciter une aide auprès de ce dernier.

Où ces informations, l'Assemblée, à l'unanimité autorise Monsieur le Maire à :

- ✓ signer la convention de travaux avec les services du Département,
- ✓ solliciter, dans le cadre de ce projet, une subvention auprès du Conseil Départemental.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – AUTRE**2016.02.06-04 TARIFS 2016-2017 RESTAURATION MUNICIPALE ET TAP**

Madame Florise SICHEL, Adjointe au Maire, propose, pour l'année scolaire 2016/2017, les tarifs de restauration suivants auxquels s'ajoute le Temps d'Activités Périscolaires :

Repas enfant maternelle	2.65 €
Repas P.A.I. maternelle	1.35 €
Repas enfant élémentaire	2.80 €
Repas P.A.I élémentaire	1.40 €
Repas adulte écoles	6.10 €
Repas R.P.A.	4.10 €
Repas visiteur R.P.A.	8.10 €
Repas personnel CdC	6.10 €
	dont 2.00 € de prise en charge employeur
Temps d'Activités Périscolaires	15.00 € / trimestre

Les prix des repas P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé) demeurent identiques puisque ces derniers sont fournis par les familles, seule est facturée la participation aux frais de fonctionnement et de surveillance.

Le Conseil Municipal entérine ces tarifs de restauration à l'unanimité.

Monsieur le Maire est chargé d'effectuer les démarches nécessaires.

DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEME – ENSEIGNEMENT ET FRAIS DE SCOLARITE**2016.02.06-05 DOTATION 2016-2017 AUX COOPERATIVES SCOLAIRES**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'allouer, pour l'année 2016/2017, une bourse aux coopératives de l'école primaire, soit respectivement :

Ecole maternelle	2 250 €
Ecole élémentaire	4 300 €

Ces sommes seront portées au compte 65738.

Les effectifs actuels sont relativement lourds et les prévisions, à court terme, ascendantes tant à la maternelle qu'à l'élémentaire ; Des équipements complémentaires deviennent nécessaires.

Se pose, donc, aujourd'hui, la question du maintien des enfants déjà scolarisés à Arsac mais domiciliés hors commune.

Gérard DUBO précise que les motivations d'une scolarisation à Arsac sont très souvent professionnelles (lieu de travail sur site, garde des enfants par les grands-parents) ou en raison de la qualité de l'enseignement dispensé. Cependant, le coût financier, pour la Commune, représente environ 2000 € par enfant.

Après réflexion et discussion, le Conseil Municipal décide que, pour les années à venir, aucun nouvel enfant non domicilié à Arsac ne pourra être enregistré auprès des écoles de la Commune, y compris dans le cadre d'une fratrie. Les enfants déjà présents seront toutefois maintenus jusqu'à la fin de leur scolarité.

Les membres du personnel municipal et des équipes éducatives bénéficieront, quant à eux, d'une dérogation.

FINANCES LOCALES – AUTRES SUBVENTIONS

2016.02.06-06 ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2016-2017

Dominique LAFRENOY et la Commission « Associations » proposent d'attribuer aux Associations ci-après, les subventions suivantes :

Arts martiaux	4 400.00 €
A.P.A.	2 000.00 €
Badminton – les Fous du Volant	800.00 €
Cycles Médoc Estuaire	1 400.00 €
Football – FC Arsac/Le Pian	8 000.00€
Gym volontaire	350.00 €
Handball Club Arsac	1000.00 €
Musculation – AS Arsac	1 500.00 €
Skate'Machin	2 500.00 €
Tennis Club Arsac	3 250.00 €
Tir à l'arc – les Archers	2 000.00 €
Union Gymnique Arsacaise	1 600.00 €
A.A.C.C.A.	8 600.00 €
Arpège en Médoc	5 000.00 €

Arsac en chœur	500.00 €
Club de langues	800.00 €
Danse	3 000.00 €
Fanfare d'Arsac – Prestige Margaux	2 000.00 €
Scènes en vignes	1 500.00 €
Les amis du Sescas	500.00 €
Syndicat de chasse Saint-Hubert	350.00 €
Club informatique	200.00 €
Corps et Bien-être	350.00 €
Modélisme	500.00 €
Moto club	250.00 €
A.L.D.F. – Peinture	500.00 €
A.P.E.A.	1 150.00 €
ASSOMEDOC.COM	300.00 €
Bourseco	200.00 €
D.F.C.I.	2 500.00 €
U.N.C.	360.00 €
SOIT UN TOTAL	57 360 €

L'enveloppe globale pour 2016/2017 est d'environ 58 000.00 €, avec une ligne réservée à des projets ponctuels ou d'investissement.

Dans le cadre des T.A.P., Florise SICHEL propose d'attribuer aux Associations, ci-après, les subventions suivantes :

Arsac en Choeur	900.00 €
Handball	320.00 €
Ludon Lutte	1 260.00 €
Tennis	3 150.00 €
SOIT UN TOTAL	5 630.00 €

Ces montants, sont votés à l'unanimité, sauf pour quatre d'entre eux, abstention de :

- ✓ Arlette CHAVANNE pour les associations « AACCA », « Arsac en Chœur » et « Les Amis du Sescas »,
- ✓ Jean-Paul BOSCH pour l'association « D.F.C.I. »,
- ✓ Sylvie CAPERA-VIGNES pour l'association Badminton - « Les Fous du Volant »,
- ✓ Rosy PIRAME pour l'association « Club de Langues ».

FONCTION PUBLIQUE – PERSONNEL TITULAIRE – CREATION DE POSTES

2016.02.06-07 OUVERTURE DE POSTES AU TABLEAU DES EFFECTIFS

Suite au départ en retraite de deux agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles (ATSEM), deux personnes ont été engagées afin de les remplacer.

Monsieur le Maire propose leur nomination au grade d'agent technique territorial 2ème classe dès le 1er septembre prochain et l'ouverture des postes correspondants.

L'Assemblée, à l'unanimité, valide cette proposition à compter du 1^{er} septembre 2016.

Le tableau des effectifs sera donc le suivant :

Grade	Cat.	Effectifs		
		Postes ouverts	Postes pourvus	Postes non pourvus
PERSONNEL TITULAIRE				
<u>Filière administrative</u>				
Attaché territorial principal	A	1	1	0
Directeur général des services	A	1	1	0
Rédacteur territorial	B	1	1	0
Adjoint administratif territorial principal 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif territorial 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
Adjoint administratif territorial 2 ^{ème} classe	C	1	1	0
TOTAL		6	6	0
<u>Filière culturelle</u>				
Assistante de conservation du patrimoine	B	1	0	1
Adjoint territorial du patrimoine 1 ^{ère} classe	C	1	1	0
TOTAL		2	1	1
<u>Filière Technique</u>				
Agent de maîtrise principal	C	2	2	0
Agent de maîtrise	C	4	4	0
Adjoint technique territorial principal 2 ^{ème} classe	C	6	6	0
Adjoint technique territorial 2 ^{ème} classe	C	14	14	0
TOTAL		26	26	0

Filière médico-sociale				
Agent territorial spécialisé des écoles maternelles Principal 2 ^{ème} classe	C	3	1	2
TOTAL		3	1	2
TOTAL PERSONNEL TITULAIRE		37	34	3
PERSONNEL CONTRACTUEL				
<u>Chargé de mission</u>		2	2	0
TOTAL PERSONNEL CONTRACTUEL		2	2	0
TOTAL GENERAL		39	36	3

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

2016.02.06-08 DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL « DES GUNERES »

Par délibération 2015.18.09-11, le Conseil Municipal a autorisé Monsieur le Maire à effectuer l'ensemble des démarches se rapportant au déclassement du chemin rural « des Gunères » afin de procéder à l'intégration d'une partie de la voie dans le périmètre du lotissement « Le Domaine du Prince » et d'assurer ainsi la cohérence de desserte des différents lots individuels et collectifs.

Conformément au Décret n° 921 du 08/10/1976, une enquête publique s'est déroulée du 21 mars au 7 avril 2016 inclus au terme de laquelle Monsieur le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable.

Dans le cadre de cet item, Gérard DUBO présente la maquette de ce nouveau lotissement (49 lots et 2 ensembles de logements collectifs) autorisé récemment et qui se révèle être en adéquation totale avec le projet d'aménagement routier de ce secteur (liaison bourg et collège).

Cet exposé n'appelant aucune observation, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide du déclassement de ce chemin.

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

2016.02.06-09 DECLASSEMENT DU CHEMIN RURAL LIEUDIT « GUITON »

Dans le cadre d'une cession aux riverains, il est nécessaire de déclasser une partie d'un chemin rural situé lieudit « Guiton ».

Il est précisé qu'au terme de cette opération et après avis du service « des Domaines » une offre de prix sera transmise aux personnes intéressées.

L'Assemblée, à l'unanimité, décide de ce déclassement et charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires.

DOMAINE ET PATRIMOINE – AUTRES ACTES DE GESTION DU DOMAINE PRIVE

2016.02.06-10 ACQUISITION DES PARCELLES AH 266 ET AC 459

Monsieur le Maire rapporte à l'Assemblée que Monsieur et Madame GONDAT proposent de céder, pour l'euro symbolique, les parcelles :

- ✓ AH 266 située allée du Blanchard, d'une contenance de 137 m²,
- ✓ AC 459 située rue de Pénide, d'une contenance de 77 m²,

Ces bandes de terrain correspondent aux bords de chaussées et devraient être intégrées dans le domaine public.

Où cet exposé, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✓ valide cette opération,
- ✓ charge Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires et de signer tous documents et actes se rapportant à cette affaire.

FINANCES LOCALES – DECISIONS BUDGETAIRES

2016.02.06-11 EXONERATION DES FRAIS DE PENALITES DE RETARD

La Commune a engagé la Société Bouygues Energie afin de réaliser l'enfouissement du réseau d'éclairage public avenue Jean-Luc Vonderheyden.

Menée conjointement avec ERDF et le SIEM, cette opération a enregistré un retard dans sa réalisation.

Cet incident étant considéré comme indépendant de la volonté des entreprises prestataires, le Conseil Municipal décide d'exonérer la Société Bouygues Energie des frais de pénalités de retard.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN PREAU ET AMENAGEMENT DE LA COUR DE L'ECOLE MATERNELLE – CHOIX DES ENTREPRISES PRESTATAIRES

Au vu des résultats de l'appel d'offres et des différents avec les architectes, les délais de réalisation paraissent, aujourd'hui, trop contraints et ne permettront pas une mise en service du préau pour la prochaine rentrée scolaire.

De ce fait, le projet est repoussé à 2017. Il sera complété par une petite extension de l'école maternelle et plus particulièrement du bureau de direction et du local dédié aux ATSEM.

COMMISSION DEPARTEMENTALE DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (C.D.C.I.) – SECTEUR MEDOC

Lors de sa dernière réunion, la C.D.C.I. a entériné le principe de :

- ✓ la fusion, au 1^{er} janvier 2017, des Communautés de Communes :
 - « Pointe du Médoc » et « Les Lacs Médocains »,
 - « Centre Médoc » et « Cœur du Médoc »

- ✓ Le détachement de la CdC « Médullienne » afin de favoriser, à l'horizon 2025, un rapprochement avec « Médoc-Estuaire ».

Le Conseil Municipal prend acte de ce schéma dont l'approbation demeure de la seule compétence de Monsieur le Préfet.

QUESTIONS DIVERSES

Implantation du city stade

Arlette CHAVANNE rappelle que, lors de la séance du 31 mars dernier, le Conseil Municipal a approuvé le projet de construction d'un city stade.

La Société KOMPAN propose un terrain multisports en métal et bois sur plateforme en enrobé pour un montant de 21 800.40 € TTC (prix remisé et bloqué jusqu'en fin d'année 2016). D'une grandeur de 12m x 24m sur une plateforme de 22m x 32m, cette infrastructure permet entre autres la pratique des jeux de ballons (basket, handball, football), du tennis, du badminton.

Ce projet sera subventionné par la C.A.F. à hauteur de 1834 €, la demande auprès du Conseil Départemental n'a, quant à elle, reçue aucune réponse à ce jour.

Après étude et analyse des sites potentiels (secteurs tennis/stade de foot/salle Soubeyran), suivant une grille d'évaluation précise (environnement/coût/sécurité/évolutivité), le groupe de travail a validé une implantation sur la plaine des sports de Panchon.

Même si cette option impose la création d'un plateau (consultation en cours), les avantages sont nombreux :

- ✓ proximité du complexe sportif et du collège,
- ✓ accès possible par cheminement doux,
- ✓ absence de nuisances sonores,
- ✓ surveillance et sécurisation du site facilitées.

Jean-François INDA soulève, la question du stationnement et propose de solliciter le Département pour la création de places de parking supplémentaires allée de Panchon.

Dans le cadre de cette opération, Gérard DUBO souhaiterait engager une réflexion sur la création d'un lotissement sur la partie sud de la parcelle afin, entre autre, de restructurer l'entrée du bourg.

Bilan EHS – quadrimestre 1-2016

Frédéric AURIER présente le bilan de ce premier quadrimestre.

Il effectue, tout d'abord, un petit rappel concernant le comité de suivi et de pilotage de cette démarche « Environnement-Hygiène-Sécurité » ainsi que les actions menées depuis juillet 2014.

Puis, il aborde ce début d'année 2016.

La gestion et le suivi des dotations en équipements de protection individuelle sont réalisés à 95 %.

Les thèmes « pharmacie », et « registre des accidents bénins » seront, quant à eux, abordés au cours du semestre à venir.

Le Suivi Sécuritaire Bâtiments Communaux (SSBC) est actif physiquement (visites hebdomadaires sur sites : relevés des risques potentiels / mise en place des actions correctives) et administrativement (fiche diagnostic).

Depuis le dernier audit Prévalrisk (juillet 2015), sur les 66 risques répertoriés (toutes priorités confondues) 13 ont été maîtrisés, 38 sont en cours. Administrativement 10 actions ont été validées.

Le bilan de cette période est positif, les attitudes et réactions des agents en matière de sécurité toujours aussi encourageantes.

Il s'agit aujourd'hui de pérenniser cette culture « sécurité » au sein de notre Collectivité et d'échanger avec la Communauté de Communes pour une mutualisation future.

Frédéric AURIER insiste sur le fait que tout manquement aux règles d'hygiène et de sécurité relevé au quotidien par les Elus doit être rappelé à la personne concernée : « *la sécurité de tous étant l'affaire de chacun* ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.